



Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services

Comité Technique Paritaire Ministériel
du 9 juillet 2007

Déclaration de Jean Hédou
Secrétaire général de la FEETS FO

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Directeurs,
Mesdames, Messieurs,
Chers Camarades,

Nous regrettons l'absence du Ministre aujourd'hui. La mise en œuvre du MEDAD constitue selon les dires de l'administration « une réforme ministérielle sans précédent » et selon ceux du Ministre « une réforme de fond, complètement originale en Europe ».

Le point n°1 de l'ordre du jour étant bien naturellement consacré à la construction et à l'avenir de ce nouveau ministère, nous ne pouvons que déplorer l'absence du Ministre face aux représentants du personnel pour échanger et dialoguer lors de ce CTPM, préférant réserver la primeur de ses propos aux journalistes vendredi 29 juin dernier.

Nous avons pris acte du souhait du Ministre d'être « à la fois le Ministère de l'imagination et de la réalisation », aussi, nos premières demandes et remarques tentent de s'inscrire dans ce cadre : nul besoin pourtant de beaucoup d'imagination pour identifier que la première des réalisations doit être de répondre aux attentes des personnels sur lesquels le Ministre devra s'appuyer pour mettre en place ce nouveau ministère.

Sur les réformes engagées :

Dans le contexte actuel où le seul objectif est la réduction des moyens et des effectifs, la FEETS-FO dénonce depuis plusieurs années l'absence de projet d'avenir pour le service public de l'Équipement et l'absence de pilotage du ministère en mode « LOLF ».

Nous dénonçons la provocation que constitue l'instruction cadre sur les Directions Départementales de l'Équipement, publiée à contre temps après leur réorganisation, elle même rendue impossible d'emblée du fait des réductions d'effectifs 2007 bien supérieures aux chiffres annoncées initialement au budget 2007.

Nous condamnons la décision du gouvernement de fusionner DRIRE et DIREN, sans concertation préalable, prise dans la précipitation et alors que les expérimentations de rapprochements entre ces services dans 5 régions ne permettent pas de conclure sur une plus-value pour le service public. Il s'agit, une fois de plus, d'une réforme de l'État purement comptable visant à supprimer des services publics, des effectifs et des moyens à l'intervention de l'État.

Nous condamnons la fusion dogmatique DDE-DDAF dans 8 départements, sans aucun projet stratégique pour le service public. Ces fusions ne sont que le prétexte à revoir à la baisse le service public de l'Etat, les conditions de travail et la gestion des agents.

La FEETS-FO exige le maintien de 3 cycles annuels de mutations dans les corps de l'Equipement en cohérence avec les revendications des corps de l'Agriculture.

Nous condamnons l'obligation faite aux cadres de l'Equipement de se soumettre au forfait jours tous horaires dans certaines DDEA. Nous exigeons que les agents de l'Equipement gardent le règlement négocié dans leur ministère d'origine.

Nous n'accepterons aucune « harmonisation par le bas » des pratiques actuelles des ministères.

Nous rappelons notre opposition à la réorganisation des services de l'Etat prévue dans le département du Lot visant à intégrer tous les services déconcentrés dans la préfecture.

Nous rappelons notre attachement au maintien d'une Direction Générale de l'Aviation Civile « UNIE » au sein de la Fonction Publique d'Etat, comme stipulé encore récemment dans le protocole d'accord signé avec le Ministre des transports et ce, malgré les diverses pressions exercées dans le cadre des évolutions européennes qui se dessinent. Pour ce qui est des restructurations engagées suite au protocole, nous rappelons notre attachement à ce que l'impact social soit acceptable par les personnels, et que les mesures prises soient étalées dans le temps. Pour ce qui est plus particulièrement du SEFA (Service d'Exploitation de la Formation Aéronautique), service de l'Etat, en phase de restructuration sous prétexte de secteur concurrentiel avec le privé, nous nous opposons à toute fermeture de centres de formation ou de maintenance.

Concernant les DOM-TOM, la FEETS-FO demande à l'administration une concertation spécifique sur l'application du DSLD (détachement sans limitation de durée) dans les DOM et en particulier sur la prise en charge des congés bonifiés et des frais de changement de résidence pour les agents transférés.

Sur la décentralisation des routes à la Réunion, nous relayons ici la demande de nos camarades visant :

- à ne pas vendre la DDE à la Région : il y existe un réseau structurant important qui peut être géré par une 12^{ème} DIR ou une Direction des Routes rattachées à la DDE. Aucun DOM n'a transféré les RN au Conseil Régional, les quelques routes concernées étant allées aux départements pour tous les autres ;
- avoir la maîtrise au niveau de l'Etat des deux milliards d'Euros de travaux qui vont être réalisés dans les 10 prochaines années ;
- sauvegarder les relations avec le RST pour ces RN

Sur les réductions d'effectifs 2007 et la LOLF :

La FEETS-FO rappelle son opposition à l'instauration de CTP type « R-BOP » issus de la LOLF, non adossés sur un service, prétextes à tenter de justifier et à faire valider localement les réductions d'effectifs.

Alors que les transferts des agents en cours démontrent chaque jour la réalité des difficultés que nous mettons en avant depuis deux ans et que l'administration a toujours refusé de reconnaître et donc de résoudre ; alors que les réorganisations internes au ministère se sont multipliées ces dernières années, qu'elles sont très loin d'avoir été complètement traduites localement ; les réductions d'effectifs incontrôlées qui s'opèrent en 2007, en particulier en DDE et en DIR, remettent déjà en cause les nouvelles réorganisations et rendent inopérantes les réorientations de missions des services déconcentrés du ministère.

Instantanément, les nouveaux services déconcentrés débutent sur la base de postes vacants et d'intérimaires qui deviennent structurels... et le DRE, responsable des budgets opérationnels de

Programme (R BOP) leur indique qu'ils sont en "sureffectifs" et qu'il ne pourra y avoir ni ouverture, ni publication de postes d'ici plusieurs mois.

La FEETS FO et les syndicats nationaux sont ré-intervenues énergiquement en CTPM du 1er février et du 30 mars derniers. La réponse de l'administration était édifiante : « comment voulez-vous que nous vous donnions des chiffres que nous n'avons pas ! Tout cela est très compliqué. La DGPA se renseigne en ce moment et nous essayerons de vous présenter quelques données en juin ».

Le pire est que cette position n'était pas un moyen d'écarter la question. Elle reflète une réalité : l'administration centrale du ministère est incapable de connaître la répartition des effectifs (ou plutôt devrions-nous dire la répartition des réductions d'effectifs) au sein des services du ministère (et certains DRE ne le sont pas davantage alors qu'ils en sont les responsables !).

L'administration centrale de ce ministère ne cesse de transférer des responsabilités en gestion aux Directions Régionales de l'Équipement. A coup d'expérimentations incontrôlées ou de mise en œuvre de la LOLF, elle se retrouve face à des « mini ministères régionaux » qu'elle ne peut ni contrôler, ni maîtriser et qui fonctionnent en auto commande sur de nombreux champs d'intervention ministériels et en terme de gestion et de rémunération des agents.

Et face à cette cacophonie, la seule réponse du ministère est de... donner encore plus de pouvoirs aux DRE en instaurant des CTP de niveau régional, présidés par le DRE en tant que R-BOP pour mettre en œuvre « sa » répartition de la misère entre les différents services (DDE, DIR, SN, SM, CETE, CIFP, DRE,...) de « sa » région. Au lieu de reprendre le pilotage, l'administration centrale abandonne toute crédibilité et poursuit une politique de déconcentration sans aucun cadrage national.

Suite à nos interventions et à notre pression continue afin d'obtenir « les chiffres », l'administration a donné suite à nos demandes en convoquant les organisations syndicales à une réunion d'information sur les effectifs 2007, le mardi 29 mai 2007. Et là, en terme de chiffres, nous avons été servi : des feuilles « draps de lit » remplis de tableaux et de données brutes sur les « ETP » ou « ETPT » ou « Cible SERM » ou « SERM constaté »... le tout sans synthèse pour les différents programmes, les différents « BOP », et pour 2006 et 2007.

A la lecture de ces données, on comprend mieux pourquoi il est impossible à l'administration du ministère de « donner des chiffres précis et représentatifs ».

Et de nous expliquer que puisque le contour et l'organisation du ministère et des services viennent de changer, il est impossible de comparer 2006 et 2007 : au rythme où s'enchaînent les réorganisations ministérielles, cet argument devrait pouvoir être réutilisé encore longtemps par l'administration afin de ne jamais comparer les années en mode LOLF (loi censée permettre la souplesse et surtout une plus grande transparence dans le budget de l'État).

Néanmoins, nous pouvons nous risquer à quelques interprétations :

- ➔ la réduction d'effectifs de – 888 ETP pour 2007, validée en loi de finances pour 2007 en ce qui concerne l'Équipement, est d'ores et déjà passée à – 979 ETP !
- ➔ à cette triste réalité, l'administration nous indique par ailleurs qu'il existe un... « sureffectif » de 1705 ETP correspondant à des agents qui auraient dû être transférés aux conseils généraux dans le cadre de la décentralisation et qui ne l'ont pas été (l'État compensant par une dotation à ces collectivités correspondante prise sur le budget du ministère !), « sureffectif » qui devra être ramené à 305 dès la fin 2007 ;
- ➔ ainsi, pour 2007, avec 1886 départs en retraite programmés, notre ministère anticipe déjà un non remplacement sur deux agents ! Cela valait vraiment le coup que le précédent Ministre « signe » le contrat de performance avec le ministère du Budget à l'été 2006 ...

→ du fait d'effectifs « sanctuarisés » pour quelques services du ministère (mais dont on réduit tout de même le nombre d'ETP), l'impact de ces réductions d'ETP 2007 se porte essentiellement sur les DDE et les DIR pourtant déjà exsangues et au sein desquelles l'exercice des missions mêmes prioritaires devient impossible (**voir les exemples de la DDE 31 devant faire appel à des agents retraités pour l'instruction ADS ou devant faire appel au CG pour pouvoir chauffer des unités restant à l'Etat ou encore de la DDE 33 fermée au public physiquement et téléphoniquement**) : on peut estimer une réduction 2007 d'environ 15 ETP en moyenne par DDE, hors transferts et hors effectifs partis en DIR ou SMO, soit 10% en moins pour une « petite DDE », la première année de sa mise en œuvre !

Lors de cette réunion du 29 mai, l'administration nous a indiqué « qu'il n'y aurait pas de collectif budgétaire sur les effectifs en 2007 ». Nous demandons un engagement du Ministre sur ce point (bien au-delà du choix d'un futur logo !...).

Nous exigeons qu'il soit mis fin à la cacophonie actuelle entre les DRE et les directions de programmes, cacophonie renforcée avec les DAC et DIREN issues du MEDD et la partie des services issus du MINEFI, par la mise en place d'un véritable pilotage unique par un SGPA regroupant SG et DG du MEDAD.

Nous revendiquons l'affectation définitive de tous les agents du ministère, y compris d'administration centrale, et du budget de fonctionnement de l'ensemble du MEDAD sur un programme unique « support/soutien/stratégie » à créer et piloté par un SGPA unique. Seul cet arbitrage permettra d'éviter que la logique constatée d'indépendance et de déconnexion de chaque Direction d'Administration Centrale n'aboutisse au démembrement sectoriel du ministère du MEDAD (constaté au MTETM comme au MEDD) et à l'appauvrissement de ses fonctions par leur isolement.

Sur la nouvelle organisation ministérielle :

La FEETS-FO dénonce la précipitation mise à faire disparaître l'identité des ministères de l'Environnement et surtout de l'Équipement, qui augure mal de la volonté de faire cohabiter intelligemment les deux cultures. Que la première directive du nouveau cabinet ait été de remplacer en urgence le logo de l'Équipement par un ensemble vide a été très mal perçu par tous les agents : c'est, à minima une grossière erreur managériale, au pire le symbole d'un avenir vide de sens.

Nous exigeons que la création du MEDAD soit enfin l'occasion de dessiner une véritable ambition pour le service public technique de l'équipement, de l'environnement, de l'aménagement et du développement durables des territoires, accompagnée **des effectifs et des moyens nécessaires à sa mise en œuvre**. Nous demandons au Ministre de s'engager immédiatement sur ce point.

Nous attendons que la nouvelle architecture, en particulier avec la création du MEDAD, soit mise au service de cette ambition et exige qu'elle soit l'occasion d'une remise à plat des réorganisations de services, en particulier de la fusion DRIRE / DIREN (à laquelle vient s'ajouter aujourd'hui la DRE selon une nouvelle volonté gouvernementale) et la fusion DDE / DDAF (que la séparation ministérielle MEDAD d'un côté, MAP de l'autre rend encore plus incohérente aujourd'hui).

Nous exigeons **un moratoire sur ces fusions dogmatiques** et réclamons une réflexion stratégique afin de donner du sens et un projet ambitieux pour le service public technique interministériel de l'État au niveau départemental et régional.

Les agents de ce nouveau ministère attendent des actes concrets et immédiats dans ce sens : ils attendent un sens, une stratégie ambitieuse et des effectifs et moyens en conséquence. Ils attendent une véritable ambition pour le service public de l'aménagement et du développement durables des territoires : passer des 4 piliers des DDE de demain à 5 pôles ministériels ne fait pas une stratégie !

Et la seule réponse que nous ayons aujourd'hui s'arrête à un « Grenelle de l'Environnement ». Autant il ne nous appartient pas de juger cette décision politique, autant celle-ci ne saurait constituer l'unique

cadrage ministériel !!! Le MEDAD, comme d'ailleurs le développement durable, et les agents du service public qui y oeuvrent valent plus et mieux qu'une journée rue de Grenelle en octobre !

Concernant les 30 000 agents de l'Équipement transférés, actuellement en mis à disposition auprès des CG, nous réclamons une réelle prise en charge par les services du ministère. Nous attendons du Ministre qu'il intervienne immédiatement afin d'obtenir en 2007 les conditions statutaires, indemnitaires et en gestion que nous exigeons depuis la publication de la loi d'août 2003. La création du MEDAD ne saurait entraîner un abandon encore plus marqué de l'État envers ses agents transférés malgré eux. Nous attendons un signe très fort et des actes solidaires de la part du Ministre, d'ici la rentrée de septembre 2007.

Sur les DIR, nous demandons un engagement fort du Ministre pour que ces récents services déconcentrés du MEDAD ne soient pas sortis du ministère, sous une forme ou sous une autre, et pour que les moyens, notamment dans les SIR et les districts, soient alloués pour permettre aux agents d'exercer leurs missions. Nous condamnons les propos tenus par certains responsables en DIR et à la DGR indiquant une transformation rapide des DIR en EP ou en Agences et une externalisation de l'exploitation.

Nous ne pouvons pas admettre le projet de partition des OPA en cours qui laissent des centaines d'OPA sans emploi. Les ouvriers d'État pas plus que les fonctionnaires ne peuvent être une simple variable d'ajustement comptable face aux orientations, aux hésitations et au final à l'abandon des administrations centrales de ce ministère.

Pour les agents et les services en charge de la navigation, nous rappelons notre totale opposition à un transfert sous statut de l'Établissement VNF. Au contraire, nous exigeons une véritable tutelle du Ministre et de la DGMT sur cet EPIC.

Sur le Réseau Scientifique et Technique et l'Ingénierie Publique, la FEETS-FO s'est félicitée de la validation et de la publication au premier trimestre 2007 de la directive ministérielle d'orientations stratégiques pour le RST et prend acte de la publication de la circulaire Ingénierie d'Appui Territorial. Nous regrettons néanmoins que cette dernière n'ait pas été signée en interministériel : ces deux textes doivent, selon nous, être repris et complétés selon une approche intégrant la globalité du MEDAD et l'interministérialité, en cohérence avec la nouvelle organisation gouvernementale, et selon l'affichage d'une volonté politique forte de faire de l'Ingénierie Publique et du Réseau Scientifique et Technique des champs communs de l'action de l'État et des collectivités locales.

Nous attendons qu'un **Conseil des Services Scientifiques et Techniques (élargit selon le périmètre MEDAD) s'organise dès septembre**, sous la présidence du Ministre, de façon à faire un premier point d'étape, à valider les premiers travaux finalisés, et à engager une réflexion plus large et plus ambitieuse. Le Ministre estime « avoir besoin de l'expertise et de l'expérience » des agents du ministère. Cette expertise, cette compétence ne seront maintenues et développées que s'il les soutient, les défend et leur donne les moyens d'agir.

Nous demandons une traduction législative ou réglementaire d'une ingénierie publique des territoires de partenariat, intégrant la capacité d'expertise offerte par le RST, et placée sous le pilotage de la DRAST au sein du SG du MEDAD. Nous exigeons que le RST dispose des moyens et effectifs nécessaires et pérennes pour soutenir techniquement les services déconcentrés du MEDAD et les établissements publics placés sous la tutelle de l'État, dans leurs évolutions en cours et plus largement pour répondre aux besoins et attentes de la collectivité publique.

Concernant l'examen du permis de conduire, nous sommes troublés par le silence de l'administration face à la désinformation en cours sur l'examen du permis de conduire et les délais d'attente. Silence inadmissible d'autant que dans le même temps certains prônent sa privatisation.

En conséquence, nous demandons un engagement fort de l'Etat sur les missions régaliennes des inspecteurs du permis de conduire qui doit se traduire notamment par un recrutement d'agents pour répondre aux besoins d'un service public de qualité et l'attente des usagers.

A propos de Météo-France, la FEETS-FO exprime de vives inquiétudes quand à son avenir. Outre de nouvelles opérations de délocalisations qui ne font que déstabiliser un peu plus cet Établissement Public, un plan stratégique remettant en cause son organisation territoriale est en préparation. Il semble bien que l'existence de l'échelon départemental soit remise en cause. Nous rappelons que la météo est impliquée dans la protection civile et que celle-ci est organisée autour des préfets de département. La suppression de cet échelon départemental éloignerait un peu plus Météo-France de ses missions de service public.

Nous dénonçons le rattachement de la Réforme de l'Etat et de la Fonction Publique au ministère des Comptes publics qui laisse présager qu'encore une fois la réforme de l'Etat ne sera prise que sous un angle purement comptable et que les effectifs et le pouvoir d'achat des fonctionnaires ne seront que des variables budgétaires, sans considération de l'intérêt des agents et du service public.